

## Anna Wojakowska-Skiba

### Adopter un enfant ou pas \*

Mon point de départ pour cette intervention est l'étymologie. Le mot latin *adoptare*, qui signifie « choisir », renvoie à faire sien un enfant qui n'est pas né de soi. Dans la Rome antique, l'adoption provenait de la volonté de maintenir la continuité de la famille, de transmettre patrimoine et patronyme, donc le nom du père. La question se pose de savoir ce qui a changé depuis ; la psychanalyse peut-elle en dire plus que la psychologie sur la fonction de la mère et du père dans l'adoption ?

Aujourd'hui, les enfants peuvent être adoptables par la volonté des parents biologiques, à la suite du retrait légal de l'autorité parentale, de l'abandon de fait ou, en l'absence d'autre famille, de la perte des parents. L'adoption plénière, irrévocable, constitue une rupture totale des liens avec la famille d'origine pour une nouvelle filiation dans laquelle l'adopté prend le nom de l'adoptant, qui exerce toute l'autorité parentale <sup>1</sup>.

En Pologne, la loi soumet les futurs adoptants à une évaluation psychologique et économique et impose un cours d'un an qui les prépare aux problèmes potentiels et à la manière d'aborder l'adoption pour n'en faire ni un secret ni un stigmat. Selon la loi, réussir cette procédure équivaut à vouloir accueillir un enfant. La proposition d'adoption qui y fait suite détaille les troubles physiques et mentaux de l'enfant. À l'avenir, les cas d'enfants adoptables malades pourraient être plus nombreux en Pologne si, malgré les protestations sociales actuelles, l'interdiction de l'avortement en cas de malformations fœtales entre en vigueur <sup>2</sup>.

L'adoption entraîne plusieurs questions. D'abord celle du discours commun : pourquoi les futurs adoptants, qui ont accès à ces connaissances décourageantes, ne renoncent-ils pas à l'adoption ? Mais aussi celle de notre perspective : la volonté d'avoir un enfant « à tout prix » naît-elle du désir ? Le désir d'enfant a-t-il les mêmes racines chez les parents adoptifs et biologiques ? Un enfant délaissé est-il non désiré, et donc indésirable à son tour ? Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse.

D'après le séminaire *L'Identification* (1961-1962), prononcé par Lacan dans le contexte des changements politiques et sociaux entraînés par l'apparition de la pilule contraceptive <sup>3</sup>, la première raison d'être pour la naissance d'un enfant est qu'on le désire <sup>4</sup>. Toutefois, selon une thèse plus tardive (1979), le fait d'être désiré ou non n'enlève pas cette dimension de facticité de l'existence et rien de ce qui vient de l'Autre ne peut libérer le sujet du réel comme trou causant le *troumatisme* <sup>5</sup>. L'importance du désir pour le destin de l'enfant s'en trouve-t-elle annulée ? Il me semble que non et je vais tenter de le démontrer.

Voici un exemple : un couple décide d'adopter un garçon de 14 mois avec suspicion de syndrome d'alcoolisme foetal (SAF), à l'origine de changements dans la structure du corps et de lésions irréversibles du système nerveux central. Le garçon n'a pas un développement normal pour son âge. Les premiers mois après l'adoption, il se cogne la tête contre les murs, crie et frappe ses parents terrifiés. En maternelle, à l'âge de 2 ans et demi, il profère des grossièretés qui provoquent des réactions négatives chez les institutrices et les autres parents. Les psychologues estiment que soit cet enfant est submergé d'émotions négatives car séparé de ses parents biologiques, soit que les parents adoptifs sont fautifs car ils ne prennent pas de mesures face à ce comportement inacceptable. Mais les conseils prodigués n'améliorent ni l'état de leur fils, ni le leur. Un jour, après avoir entendu les institutrices de l'école primaire se plaindre auprès de sa mère qui pleurait d'impuissance, il lui dit : « Maman, tue-moi, tu auras moins de problèmes ! » Choqués de ces propos, les parents décident de ne pas avoir de deuxième enfant. Néanmoins, quelques mois plus tard, ils adoptent une fillette de 2 ans avec un diagnostic de SAF. Les crises continuent et c'est ainsi que le mari console sa femme : « Tu sais que ces enfants n'ont que nous <sup>6</sup> ? »

La demande de ce garçon à sa mère adoptive est ici particulièrement intéressante, à la lumière de la thèse de Lacan selon laquelle la parole de la mère est celle qui s'inscrit principalement dans la mémoire de l'enfant. L'enfant de cet exemple interprète que l'Autre primordial veut se débarrasser de lui, voire le tuer. Il semble donc que, pour la mère biologique, cet enfant était une malédiction plutôt qu'un être unique et chéri. Faute d'informations, il est difficile de décrire la situation pour la mère adoptive et d'affirmer si les deux parents étaient animés par un désir inconscient ou par la volonté de se rendre utiles pour les deux enfants adoptés. Néanmoins, cet exemple montre que l'adoption d'un enfant malade pourrait paradoxalement être plus facile que l'adoption d'un enfant en bonne santé, car la connaissance de cet état de maladie réduit l'écart entre l'enfant réel et l'enfant fantasmé.

Comme nous le savons tous, l'enfant, avant même de venir au monde, est déjà sujet dans le dire de ses parents. Dans « Jeunesse de Gide », Lacan parle de « l'insondable rapport qui unit l'enfant aux pensées qui ont accompagné sa conception <sup>7</sup> ». Résultat : l'enfant s'évertue d'abord à réaliser ce que les propos et les conduites de la mère lui laissent percevoir de l'objet de son désir et de sa jouissance, donc de ce que Lacan désigne comme l'objet *a* dans le fantasme. Cette structuration par le fantasme réduit l'enfant à un objet réel avec lequel la mère peut faire ce qu'elle veut. Quel objet de la mère peut-il être ? Son objet-joui, son objet-image ou l'enfant-signifiant nimbé de la valeur phallique ? Ainsi, en se substituant à l'objet du manque maternel, l'enfant se crée une place pour son être et pour son identification et il vient saturer le mode de manque où se spécifie le désir de la mère névrotique, pervers ou psychotique <sup>8</sup>.

Selon le *Séminaire V, Les Formations de l'inconscient*, de Lacan, l'enfant se satisfait de venir à la place de l'objet du désir de la mère <sup>9</sup>. L'interprétation que la mère a de l'enfant en termes de pulsions fait de lui le futur interprète de l'énigme du désir de l'Autre. L'enfant essaye de trouver le mot de l'énigme de sa conception et de son existence. Chaque mère, biologique ou non, récupère potentiellement, par le biais de l'enfant, l'objet de son manque phallique. L'avenir de l'enfant dépend donc de la façon dont il est substitué au manque phallique de la mère et de la place qu'il occupe dans cette substitution. Pour que l'enfant puisse repérer son propre désir au lieu de rester dans son repérage du désir de la mère, il faut que son désir à elle, porté par le fantasme, ainsi que le plaisir qu'il entraîne, ne soient accessibles à l'enfant que par la voie de l'interprétation. Il faut aussi que la parole du père intervienne sur le discours de la mère, faisant obstacle à ce qu'elle réintègre son enfant en soi comme objet, à leur satisfaction mutuelle <sup>10</sup>.

La problématique de l'abandon par la mère, présente dans l'adoption, pose la question du défaut du signifiant du désir qu'est le phallus. Quand le phallus opère comme la cause du désir, il donne par la parole une hiérarchisation des objets dans laquelle l'enfant entre comme objet manquant. Quand c'est le phallicisme qui manque chez la mère, l'enfant n'entre pas dans l'inscription phallique. Cet effet d'exclusion pourra se produire avec une mère qui est trop absente et laisse son enfant sans recours face au silence insondable. Mais la conception de l'enfant en elle-même peut aussi évoquer chez la mère un point de forclusion et causer chez elle le délire <sup>11</sup>.

Dans sa « Note sur l'enfant <sup>12</sup> », Lacan souligne l'importance d'un intérêt particularisé de la mère pour l'enfant, donc de son inscription dans un désir non anonyme, qui va au-delà de la reproduction des corps. Il le dit

à Jenny Aubry qui a étudié le phénomène de l'hospitalisme, décrit par René Spitz : les enfants nés et placés en orphelinat mouraient en état dépressif car ils recevaient des soins non particularisés<sup>13</sup>. Toutefois, selon Lacan, il faut aussi que l'amour d'une femme se réfère au nom d'un homme pour que se crée une limite à la métonymie du phallus autant qu'à l'opacité de l'être absolu qu'elle incarne.

Toujours dans le *Séminaire V, Les Formations de l'inconscient*, Lacan corrèle « le fait d'avoir été des enfants non désirés » à l'irrésistible penchant au suicide reconnu chez ces sujets. Cette aspiration ultime à la mort éternelle, au-delà du principe du plaisir, se produit au moment où ils « n'acceptent pas d'être ce qu'ils sont, ils ne veulent pas de cette chaîne signifiante dans laquelle ils n'ont été admis qu'à regret par leur mère<sup>14</sup> ».

Selon Lacan dans ce séminaire, c'est l'absence ou la présence de la mère qui constitue, pour le sujet, le signe du désir auquel s'accrochera son propre désir qui ensuite fera de lui un enfant désiré. Dans le rapport à sa propre image, le sujet retrouve la duplicité du désir maternel dans son rapport à lui comme enfant désiré, qui n'est que symbolique. Par contre, le fait d'avoir été non désiré avant la naissance entraîne pour le sujet une déstructuration presque infinie. Le terme d'enfant désiré répond donc à la constitution de la mère en tant que siège du désir. Lacan illustre cette thèse avec l'exemple de Gide, notant que quelque chose d'impénétrable dans la vie féminine de sa mère l'avait placé comme sujet dans une position complètement « in-située<sup>15</sup> ». Gide a seulement rencontré le désir de l'Autre d'une manière atypique et tardive, quand sa tante a voulu le séduire alors qu'il avait 13 ans. Ne peut-on pas penser que cette jouissance de la mère, impénétrable pour l'enfant par la voie de l'interprétation, ait pu contribuer au fait que Gide ne supportait pas d'être l'objet du désir de l'Autre dans sa vie adulte ?

D'où peut venir le contrepoids pour l'enfant ? Selon Lacan, il semblerait que cela vienne soit du côté du signifiant du Nom-du-Père (dont le manque serait pour Lacan cause de la psychose), soit de la fonction paternelle. Lacan nous dit que le signifiant Nom-du-Père à détermination symbolique s'accommode fort bien de l'absence réelle du père<sup>16</sup>. Ainsi, dans le cas des enfants adoptés, il peut être introduit par quelqu'un d'autre ; selon l'âge de l'enfant, il peut s'agir du parent adoptif. Or le père adoptif, comme l'expérience clinique le montre, peut compenser l'absence du père biologique qui a démissionné de sa fonction. Lacan souligne d'abord que, dans cette fonction paternelle, le désir du père ne doit pas être indéterminé, il faut donc qu'il fasse d'une femme son objet<sup>17</sup>. L'homme doit en outre

prendre soin des enfants qu'il a de cette femme-symptôme et, par son dire de nomination, les faire entrer dans l'histoire des générations et dans un désir non anonyme. Il faut aussi que le père, par sa parole, maintienne sa jouissance dans la répression, dans le juste mi-dire, ce qui se répercute entre autres sur le respect que ses enfants ont pour lui<sup>18</sup>. L'expérience clinique montre aussi que beaucoup d'enfants atteints de troubles du déficit de l'attention et d'hyperactivité proviennent de familles dites « pathologiques », où la jouissance du père est dérégulée et ne se situe pas dans la limite du juste mi-dire. Ces phénomènes chez les enfants peuvent être donc aussi provoqués par une obscénité de la jouissance paternelle.

Pour conclure, si nous considérons avec Lacan que la transmission du désir se fait par la parole, cet Autre du désir peut être un individu autre que le parent biologique. Il en va ainsi pour des enfants naturels comme adoptés. Chaque enfant rêvé doit être adopté dans sa réalité, tel qu'il est comme sujet. Autrement dit, de ce point de vue, tout enfant peut être considéré comme sujet de l'adoption. Le fait qu'il soit accueilli ou non par l'Autre se reflète dans sa parole<sup>19</sup>. Sur la base des mots, un enfant abandonné à la naissance peut aussi adopter ne serait-ce qu'un seul parent de substitution et y accrocher son destin. Le fait d'être désiré de cette manière, d'être adopté comme un enfant unique, peut rendre sa vie plus supportable et non dénuée de satisfaction.

*Mots-clés : adoption, enfants non désirés, transmission du désir.*

---









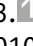


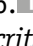
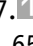


\*↑ Présenté aux Journées nationales EPFCL-France 2020 : « Faire des enfants, ou pas », par visioconférence, les 5 et 6 décembre 2020.

1.↑ M. Stoki, *L'Adoption. Le tissage d'un lien d'amour*, Psychanalyse-Paris.com, accessible en ligne à l'adresse : <http://psychanalyse-paris.com/L-Adoption.html> (consulté en novembre 2020).

2.↑ Cette nouvelle loi est entrée en vigueur peu après notre intervention.

3.↑ La pilule contraceptive, inventée aux États-Unis dans les années 1950, est devenue largement disponible en Europe dans les années 1960.

4.↑ J. Lacan, *L'Identification*, séminaire inédit, version AFI, leçon du 28 mars 1962, p. 217.

5.  C. Soler, *Les Affects lacaniens*, Paris, PUF, 2011, p. 77.
6.  E. Raczyńska, « Mon enfant a le SAF » (article de presse en ligne), consulté en septembre 2020, accessible à l'adresse : [onet.pl](http://onet.pl) (en polonais).
7.  J. Lacan, « Jeunesse de Gide », dans *Écrits*, Paris, Le Seuil, 1966, p. 754.
8.  J. Lacan, « Note sur l'enfant » (octobre 1969), dans *Autres écrits*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 373-374.
9.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre V, Les Formations de l'inconscient*, Paris, Le Seuil, 1998, p. 200.
10.  *Ibid.*, p. 202-203.
11.  C. Soler, *Ce que Lacan disait des femmes*, Paris, Éditions du Champ lacanien, coll. « ... In progress », 2003, p. 116-115.
12.  J. Lacan, « Note sur l'enfant », art. cit., p. 373.
13.  J. Aubry, *Psychanalyse des enfants séparés, Études cliniques, 1952-1986*, Paris, Flammarion, 2010.
14.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre V, Les Formations de l'inconscient*, op. cit., p. 245.
15.  *Ibid.*, p. 258-260.
16.  J. Lacan, « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », dans *Écrits*, op. cit., p. 557.
17.  J. Lacan, *R.S.I. (1974-1975)*, séminaire inédit, version AFI, leçon du 17 décembre 1974, p. 65-66.
18.  P. Barillot, « À quoi sert un père ? », conférence publique prononcée pour le Forum polonais du Champ lacanien à Varsovie, le 7 décembre 2019.
19.  P.-G. Gueguen, « L'approche psychanalytique : demande et désir d'enfant », *Revue juridique de l'Ouest*, numéro spécial, *Questions bioéthiques, réponses juridiques*, 1991, p. 153-159, accessible en ligne à l'adresse : <https://doi.org/10.3406/juro.1991.1880> (consulté en novembre 2020).